



CONDITIONS PARTICULIERES OFFRES SPECIFIQUES BANDE PASSANTE 2014

Dernière version en date du 12/02/2014

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de service et conditions particulières.

Elles visent à définir les conditions applicables aux offres de Bande Passante.

Les demandes et utilisation de ces offres sont soumises à l'acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

OVH propose à ses Clients dont l'activité nécessite des besoins spécifiques en termes de Bande Passante qui ne peuvent être satisfaits par les offres dédiées d'OVH, et qui requiert donc une consommation importante et/ou soutenue de Bande Passante, de souscrire à l'une des trois offres spécialement conçues pour eux.

Ces options permettent d'ajuster le type et la capacité totale de Bande Passante en sortie du serveur, hors Bande Passante interne au réseau OVH.

Cette Bande Passante ne peut en aucun cas être mutualisée parmi plusieurs serveurs.

La commande de ces offres s'effectue par le Client disposant au moins d'un Serveur dédié compatible, à tout moment, directement depuis son Interface de gestion.

Une fois souscrite, l'offre de Bande Passante est affectée au Serveur dédié concerné. Elle est automatiquement associée au cycle de facturation du Serveur dédié compatible. Dès lors, le Client sera facturé pour cette offre lorsqu'il procédera au renouvellement dudit Serveur dédié compatible. L'offre de Bande Passante ne peut être résiliée ni transférée pendant toute la durée du contrat du Serveur dédié en question.

ARTICLE 3 : OFFRE « PREMIUM »

Dans le cadre de cette offre, le trafic sortant du serveur (hors Bande Passante interne au réseau OVH) est acheminé vers un seul prestataire de transit.

Par conséquent le Client reconnaît être conscient que la qualité de sa Bande Passante est tributaire de la qualité des interconnexions de cet opérateur de transit avec les autres réseaux interconnectés.

La responsabilité d'OVH ne saurait être engagée quant à la qualité de ladite Bande Passante. Le Client reconnaît être conscient que son service sera directement impacté en cas de défaillance partielle ou totale de l'opérateur de transit.

Dans cette hypothèse, OVH n'effectuera aucune intervention pour rediriger le trafic du Client vers ses autres points de peering.

ARTICLE 4 : OFFRE « PLATINUM »

Dans le cadre de cette offre, le trafic sortant du serveur (hors Bande Passante interne au réseau OVH) est acheminé vers plusieurs opérateurs de transit en plus de l'interconnexion d'OVH avec plus de 900 réseaux tiers.

En cas de défaillance d'un ou plusieurs opérateurs de transit, le trafic est automatiquement et de manière transparente redirigé vers un ou plusieurs autres fournisseurs, afin d'assurer une meilleure disponibilité.

ARTICLE 5 : OFFRE « ULTIMATE »

Dans le cadre de cette offre, le trafic sortant du serveur (hors bp interne au réseau OVH) est acheminé vers la totalité des fournisseurs avec lesquels le réseau d'OVH est interconnecté (actuellement 1200).

A ce titre OVH s'engage à mobiliser tous les moyens à sa disposition pour assurer l'optimisation de l'acheminement du trafic du serveur vers le réseau internet à travers l'ensemble des points d'interconnexion disponibles.

En cas de défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs, le trafic est automatiquement et de façon transparente redirigé vers d'autres fournisseurs, parmi l'éventail complet des fournisseurs avec lesquels OVH est interconnecté, assurant ainsi une disponibilité optimale.